

# VILLE DE SMOOTH ROCK FALLS

## AVIS D'ACHÈVEMENT

### Examen environnemental relatif à l'agrandissement de la décharge de Smooth Rock Falls

#### Contexte :

La Ville de Smooth Rock Falls (la Ville) a effectué un examen environnemental relatif à l'agrandissement proposé pour augmenter la capacité d'élimination de sa décharge municipale d'environ 83 000 m<sup>3</sup>. De plus, la Ville a proposé de modifier la zone de service de la décharge municipale pour pouvoir accommoder les déchets reçus d'autres municipalités. À l'heure actuelle, la Ville gère une décharge de 2,95 ha sur une propriété de 9,04 ha. La décharge est ouverte, acceptant les déchets solides de la Ville depuis 1986, et s'approche rapidement de sa capacité totale approuvée de 89 500 m<sup>3</sup>. En ce moment, la durée de vie résiduelle de la décharge est d'un à deux ans. L'agrandissement fera passer la capacité totale de la décharge à environ 172 500 m<sup>3</sup>, ce qui prolongera sa durée de vie.

#### Le processus d'examen environnemental :

L'étude s'est déroulée selon le processus d'examen environnemental législatif pour les décharges dont on augmente la capacité d'élimination entre 40 000 m<sup>3</sup> et 100 000 m<sup>3</sup>, selon Règlement de l'Ontario 101/07 pris en application de la *Loi sur les évaluations environnementales*. L'étude a été effectuée selon le processus de planification et de conception décrit dans le *Guide relatif aux exigences en matière d'évaluation environnementale dans le cadre de projets de gestion des déchets* du ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs de l'Ontario, qui date de mars 2007.

Le processus d'examen consiste à cerner et à appliquer les critères d'examen afin de déterminer et de décrire les effets possibles sur l'environnement, les consultations publiques ou avec des organismes externes et l'élaboration de mesures pour atténuer les effets relevés sur l'environnement. Les résultats de l'étude ont été publiés dans un rapport environnemental, qui sera accessible pour une période d'examen de 60 jours civils, du 18 septembre au 17 novembre 2020. Le public pourra consulter le rapport environnemental sur le site <http://www.smoothrockfalls.ca>. Étant donné la situation actuelle concernant la COVID-19, des copies papier ne seront pas placées dans des endroits publics. Cependant, si vous êtes incapable d'accéder à l'exemplaire électronique du rapport environnemental affiché sur le site Web de la Ville ou avez besoin d'un autre format, veuillez communiquer avec les membres de l'équipe de projet ci-dessous.

Si vous voulez apporter des commentaires, demander d'autres renseignements ou avez des inquiétudes sur le projet, veuillez communiquer avec les membres suivants de l'équipe de projet :

**Shane D. Skinner, PE**  
Directeur des travaux publics  
Ville de Smooth Rock Falls  
C.P. 249  
142, 1<sup>re</sup> avenue  
Smooth Rock Falls, ON P0L 2B0  
Tél. : 705-338-2717  
Courriel : shane.skinner@townsrf.ca

**Blair Shoniker, MA, RPP**  
Planificateur principal, environnement et déchets  
GHD Limited  
Tél. : 905-429-5040  
Courriel : blair.shoniker@ghd.com

Si des préoccupations surviennent à propos de ce projet et qu'elles ne peuvent pas être réglées par un dialogue avec la Ville de Smooth Rock Falls, une personne ou une partie peut demander au ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs d'ordonner que le projet respecte la partie II de la *Loi sur les évaluations environnementales* (arrêté prévu à la partie II), ce qui ferait du projet une évaluation environnementale distincte. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2018, il faut remplir un **Formulaire de demande d'arrêté prévu à la partie II** pour faire une demande d'arrêté prévue à la partie II. Le Formulaire de demande d'arrêté prévu à la partie II est disponible sur le site Web du Répertoire central des formulaires (<http://www.forms.ssb.gov.on.ca/>) sous « demande d'arrêté prévu à la partie II » ou « 012-2206F » (numéro d'identification du formulaire).

Veuillez envoyer le formulaire rempli à chacune des trois personnes suivantes. S'il n'y a aucune demande de changement du statut du projet à une évaluation environnementale distincte après la période d'examen de 60 jours civils, la Ville de Smooth Rock Falls pourra passer à la conception et à la construction.

L'honorable Jeff Yurek, Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs Édifice Ferguson, 77, rue Wellesley Ouest, 11 <sup>e</sup> étage Toronto ON M7A 2T5 Télé. : 416-314-8452 Minister.mecp@ontario.ca	Directrice, Direction des permissions environnementales Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs 135, av. St. Clair Ouest, 1 <sup>er</sup> étage Toronto ON M4V 1P5 mecpppermissions@ontario.ca	Blair Shoniker, MA, RPP Planificateur principal, environnement et déchets GHD Limited Tél. : 905-429-5040 Courriel : blair.shoniker@ghd.com
---	---	---

Tous les renseignements personnels inclus dans cette demande, comme le nom, l'adresse, le numéro de téléphone et l'emplacement de la propriété, sont recueillis, conservés et divulgués par le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs à des fins de transparence et de consultation. L'information est recueillie conformément à la *Loi sur les évaluations environnementales* ou recueillie et conservée dans le but de constituer un document accessible au grand public, comme décrit à l'article 37 de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*. Les renseignements personnels que vous fournissez feront partie d'un dossier public accessible au grand public à moins que vous demandiez qu'ils restent confidentiels. Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec le coordonnateur de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée du ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs au 416-327-1434.

Cet avis a été publié le 18 septembre 2020

